



DISPOSITIF REGION : CARTE JEUNE ET GRATUITE DES MANUELS SCOLAIRES

Depuis la rentrée 2017, les manuels scolaires sont prêtés aux élèves par la Région.

Les lycéens inscrits pour l'année 2017-18 devront restituer leurs manuels en classe entière entre le 06 et le 12/06 selon un planning défini avec la Vie Scolaire. Ils devront présenter leur carte jeune au moment de cette restitution qui aura lieu à la rotonde du CDI.

Les lycéens qui s'inscriront pour l'année 2018-19 pourront retirer leurs manuels scolaires en classe entière à la rentrée 2018 selon un calendrier établi avec la Vie Scolaire. Ils devront présenter leur carte jeune au moment du prêt qui se fera également à la rotonde du CDI.

La carte jeune, les listes des manuels et les commandes sont gérées directement par les correspondants Région.

TOUS LES ELEVES LYCEENS ET CPGE DEVRONT ETRE INSCRITS AU DISPOSITIF REGION AFIN D'ETRE DETENTEUR D'UNE CARTE JEUNE QUI LEUR DONNERA ACCES A L'ETABLISSEMENT, AU RESTAURANT SCOLAIRE, AU PRET DE MANUELS, A UNE AIDE A L'ACQUISITION D'UN ORDINATEUR EN SECONDE ET A DES CREDITS UNSS ET LECTURE LOISIR.

L'INSCRIPTION SE FAIT SUR LE SITE DE LA REGION : www.cartejeune.laregion.fr

LA REGION ASSURERA UNE PERMANENCE DANS L'ETABLISSEMENT :

OU ? : A la rotonde du CDI.

QUAND ? : En juin pour la reprise des anciens manuels et en septembre pour la livraison des nouveaux.

QUI ? : Pour tous les élèves lycéens et CPGE.

Les élèves qui ont déjà la carte jeune doivent veiller à la conserver pendant toute leur scolarité au lycée et ils doivent mettre à jour les informations les concernant sur leur espace personnel.

Ceux qui n'ont pas la carte jeune doivent en faire la demande dès le mois de juin sur le site de la Région (www.cartejeune.laregion.fr).

RESTITUTION DES MANUELS :

Entre le 06 et le 12/06 en classe entière avec leurs enseignants selon un planning préétabli.

RETRAIT DES MANUELS :

A la rentrée en classe entière avec leurs enseignants selon un planning préétabli.

AIDE A LA DEMANDE DE LA CARTE JEUNE :

Les correspondants Région seront présents sur les jours d'inscription pour aider les familles à s'inscrire sur le site de la Région et à valider le dossier carte jeune.

PERMANENCES DE LA REGION :

MERC 6-juin 9-12h	JEU 7-juin 9-12h ET 14-17h	VEND 8-juin 9-12h ET 14-17h	LUN 11-juin 9-12h ET 14-17h	MAR 12-juin 9-12h ET 14-17h	MERC 13-juin 9-12h	JEU 14-juin 9-12h ET 14-17h	VEND 15-juin 9-12h ET 14-17h
LUN 18-juin 9-12h ET 14-17h	MAR 19-juin 9-12h ET 14-17h	JEU 21-juin 9-12h ET 14-17h	LUN 25-juin 9-12h ET 14-17h	MAR 26-juin 9-12h ET 14-17h	MERC 27-juin 9-12h	JEU 28-juin 9-12h ET 14-17h	VEND 29-juin 9-12h ET 14-17h
MAR 3-juil. 9-12h ET 14-17h	MERC 4-juil. 9-12h	JEU 5-juil. 9-12h ET 14-17h	VEND 6-juil. 9-12h ET 14-17h	MAR 10-juil. 9-12h ET 14-17h	MERC 11-juil. 9-12h	JEU 12-juil. 9-12h ET 14-17h	